

Patrimoines et coopération décentralisée



SOMMAIRE

Patrimoines & coopération internationale, action de Sites & Cités remarquables	4
ntroduction	5
- Comment mettre en place un projet de coopération autour des patrimoines ?	7
– Des acteurs à impliquer	10
- Projets de coopération autour des patrimoines	14
3.1 Législation, réglementation et gouvernance autour des patrimoines · Vers une réglementation pour la protection des centres anciens de Berat et Elbasan (Albanie)	14
Renforcement des compétences pour la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural d'inspiration française à Santa Fe (Argentine)	16
 3.2 Préservation des patrimoines · Valorisation du patrimoine historique et naturel d'Akono (Cameroun) · Projet de réhabilitation du Nablus Boulevard et préfiguration de la Ville durable de demain (Territoires palestiniens) 	18
3.3 Sensibilisation des publics au patrimoine Connaître et reconnaître le patrimoine Art déco de Bordeaux et de Casablanca (Maroc) Mise en réseau des patrimoines	22
iconographiques de l'océan Indien 3.4 Patrimoines, attractivité et développement territorial Développement éco-touristique et valorisation des patrimoines dans les Provinces de Lao Caï et Thua Thien Hué (Vietnam) Economie créative autour de la céramique (Corée du Sud)	242628
ia cerannique (Coree uu Suu)	20

Patrimoines & coopération internationale, l'action de Sites & Cités remarquables de France

Depuis sa création, en 2000, Sites & Cités remarquables s'est engagée dans les échanges internationaux.

Mises en œuvre avec un large réseau d'acteurs en France et à l'international, les orientations de travail de l'Association concernent:

- 1. Patrimoine et développement urbain intégré : Accompagner les collectivités dans leurs compétences et développer des structures de gouvernance innovantes en matière de gestion de l'urbanisme patrimonial.
- 2. Patrimoine et développement durable : Mettre en œuvre des programmes pour le bâti ancien répondant aux exigences du développement durable, conservant les savoir-faire et l'utilisation des matériaux locaux.
- 3. Patrimoine et tourisme culturel :

 Développer des démarches de qualité
 autour de la mise en valeur des patrimoines locaux, dans un souci de
 pérennisation des retombées économiques au niveau local.
- 4. **Médiation du patrimoine**: Sensibiliser élus et professionnels à l'intérêt d'inscrire le patrimoine au cœur des politiques de développement local et favoriser l'appropriation du cadre de vie par les citoyens.

A l'échelle internationale, Sites & Cités :

- Organise des journées de rencontres et d'échanges.
- Anime des ateliers de travail dans les territoires afin de partager expériences et interrogations.
- Propose des **formations** pour assurer la montée en compétences de professionnels et d'élus dans le domaine patrimonial.
- Accompagne le développement de réseaux nationaux afin d'échanger des expériences entre élus et professionnels d'un même pays et entre pays.
- Partage des expériences dans le cadre d'une Plateforme internationale, réunissant experts et chefs de projets internationaux dans les champs de la gestion, de la protection et de la valorisation des centres anciens.
- Contribue à des **opérations pilotes** dans les domaines de la préservation et de la valorisation des patrimoines.
- Met en relation les partenaires internationaux et le réseau français de Sites & Cités pour le développement de projets de coopération décentralisée.

Introduction PATRIMOINE ET ACTION INTERNATIONALE

Le patrimoine, généralement défini comme l'ensemble des biens légués par les prédécesseurs sous des formes matérielles ou immatérielles, a vu progressivement sa définition et ses enjeux s'internationaliser. La pluralité de ces enjeux - économiques, sociaux, politiques, environnementaux et culturels - génère un intérêt grandissant, aussi bien de la part de la communauté internationale que de celle des autorités locales, françaises et étrangères.

Cet intérêt s'est particulièrement matérialisé par l'adhésion massive des pays à différentes conventions en faveur du patrimoine architectural, paysager et immatériel, en commençant par la convention du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1972.

A partir des années 2000, le patrimoine est devenu l'un des mots d'ordre planétaire, en réponse aux enjeux environnementaux, et a fait l'objet de stratégies inspirées des Objectifs de développement durable, adoptés par l'ONU en 2015.

Cette internationalisation du patrimoine s'est également traduite par le développement de coopérations internationales sur le sujet. Aujourd'hui, le patrimoine constitue un domaine à part entière des relations extérieures qu'il convient de continuer à investir, notamment sous la forme de coopérations décentralisées¹.

UN CONTEXTE FAVORABLE AU
DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIONS
DÉCENTRALISÉES AUTOUR
DES PATRIMOINES

En France, si l'implication de l'État demeure fondamentale, c'est à l'échelle locale que se joue l'articulation entre patrimoines et projet de territoire, d'autant plus que les collectivités se sont vues confier la préservation et la mise en valeur de nombreux biens patrimoniaux. Une expertise française s'est ainsi développée à l'échelle locale.

À l'échelle mondiale, la décentralisation a élargi les compétences patrimoniales de nombreuses collectivités.

Parallèlement, l'action internationale des collectivités territoriales a bénéficié d'un cadre juridique renforcé, de même que de moyens financiers supplémentaires.

Ainsi, dans ce contexte favorable, **de nombreuses collectivités s'engagent aujourd'hui dans des coopérations décentralisées**, qui offrent la possibilité de mobiliser les compétences territoriales dans le cadre d'un partenariat direct entre autorités locales françaises et étrangères.

¹ En 2021, 179 projets de coopération liés au patrimoine sont recensés par l'Atlas français de la coopération décentralisée. https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html

METTRE EN PLACE UN PROJET DE COOPÉRATION

Dans une perspective d'intérêt mutuel, les collectivités partenaires peuvent donc confronter et partager leurs pratiques dans des domaines de compétences variées, pour en tirer de multiples bénéfices.

UN ENGAGEMENT INTERNATIONAL AU SERVICE DU LOCAL

S'engager sur la scène internationale constitue pour les collectivités une formidable opportunité de faire rayonner leur territoire, en termes de patrimoine et d'expertise, et d'en faire un puissant levier de développement local. Et quand les contraintes budgétaires des collectivités territoriales imposent de sacrifier les projets culturels et patrimoniaux, l'action internationale peut être source de financements non négligeables². Les coopérations développent également des opportunités en élargissant les zones d'échanges économiques, touristiques et commerciales des collectivités engagées.

S'inscrivant dans une démarche de coopération, ces échanges d'expériences et de savoir-faire offrent un regard extérieur aux élus et agents des territoires. Ils questionnent et enrichissent leurs pratiques respectives et participent à l'évolution des politiques publiques.

Enfin, ces projets contribuent à **l'animation des territoires locaux**, en associant les habitants aux projets internationaux, tout en les sensibilisant à la richesse et à la diversité des patrimoines.

DES CHAMPS D'ACTIONS TRÈS DIVERS

En matière patrimoniale, les coopérations décentralisées permettent de développer la gouvernance sur le patrimoine et de mettre en place des méthodologies et des outils règlementaires ou techniques. Elles se traduisent par des échanges d'expertises, des partages d'expériences, la réalisations d'études et d'actions opérationnelles : création de structures de gestion, de concertation et d'accompagnement des habitants, actions de valorisation des patrimoines, etc.

La priorité est largement accordée au renforcement des compétences au profit d'élus, de techniciens des collectivités, de professionnels concernés (architectes, artisans, entreprises, etc.): formations, mise en réseau de partenaires, immersions professionnelles.

Les projets varient selon l'échelon et les compétences des collectivités impliquées (communes, intercommunalités, départements, régions).

Les coopérations internationales autour des patrimoines concernent ainsi des domaines divers, touchant aux enjeux touristiques, sociaux, urbanistiques, économiques, d'éducation et de développement territorial.

PARTIE 1 - Comment mettre en place un projet de coopération autour des patrimoines ?

Pour agir en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine local, les collectivités interviennent avec une grande variété de thématiques et de formes de coopération.

À partir des exemples présentés dans la troisième partie, il est possible d'identifier plusieurs éléments contribuant à la réussite d'un projet de coopération décentralisée, à chacune des étapes, depuis la conception jusqu'au montage et au suivi.

1. UN DIAGNOSTIC PRÉALABLE

Ce diagnostic, indispensable avant tout partenariat, est le fruit de nombreuses rencontres et analyses. Il consiste à :

- Opérer une évaluation du patrimoine et réaliser un état des lieux conjoint, pour définir une vision partagée du territoire et du projet;
- Déterminer les **ressources humaines** concernées ;
- Repérer les problématiques territoriales et les conditions de viabilité du projet;
- Connaître, respecter et prendre en compte les plans locaux de développement, ainsi que les programmes nationaux et internationaux dans lesquels s'inscrit la démarche du projet;

- Identifier les enjeux socio-culturels, historiques, urbanistiques, écologiques, démographiques et touristiques locaux ainsi que leurs interdépendances;
- Mettre en évidence les enjeux communs des futures collectivités partenaires, afin d'éviter les écueils d'une relation à sens unique, et mettre en place une stratégie et une méthodologie partagées;
- Évaluer la volonté politique et la bonne gouvernance en fonction des systèmes locaux de planification, de gestion et des différents niveaux de compétences en matière de politique patrimoniale;
- Appréhender les spécificités de la culture locale, identifier les différents secteurs qui sont interdépendants, comme l'urbanisme, le tourisme, le patrimoine, et développer un «langage commun».

2. LA MISE EN PLACE DU PARTENARIAT

La mise en place du partenariat permet de produire des synergies entre les différents acteurs, tels que les ministères, les institutions nationales, les collectivités ou les associations professionnelles. Par des rencontres régulières, comme un comité de pilotage et des contacts fréquents, il s'agit de co-construire une vision commune du projet et d'assurer une complémentarité entre les partenaires.

² A l'échelle internationale, les bailleurs bilatéraux et multilatéraux versent, depuis 2014, de 15 à 30 millions d'euros chaque année pour le financement de l'assistance technique internationale dans le domaine patrimonial.

METTRE EN PLACE UN PROJET

DE COOPÉRATION

La mise en place d'un tel partenariat implique de :

- S'appuyer sur les ressources humaines des partenaires, après avoir réalisé un état des lieux des compétences existantes, afin de déterminer les éventuels besoins de formation :
- Privilégier un partenariat vertical ou multi-niveaux : plus les différents échelons de gouvernance sont impliqués, plus le projet est solidement ancré dans le territoire et verra sa pérennité assurée ;
- Favoriser un partenariat horizontal ou multi-acteurs: travailler avec toutes les forces vives d'un territoire (universités, musées, associations, société civile et habitants, etc.):
- Rechercher les effets leviers sur l'économie locale et le dynamisme social;
- Prendre soin d'établir une gestion durable des patrimoines respectueuse de l'environnement et de la population locale:
- Relever les initiatives socio-économiques locales des partenaires qui peuvent être intégrées au projet, ainsi que les compétences et outils existants qui sont utilisables ;
- Renforcer les partenariats publicprivé, nationaux et internationaux.

L'officialisation du partenariat, par la rédaction et l'adoption d'une convention est fortement recommandée : elle détermine les responsabilités de chacun tout en assurant une rigueur financière.

3. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'efficacité et la pérennité des actions prévues par l'accord de partenariat dépendent de plusieurs éléments :

- Pour permettre l'appropriation d'un projet et de ses résultats par les habitants, la participation et la concertation publique à chaque étape doivent être assurées.
- L'articulation entre le court et le long terme est aussi essentielle pour garantir la continuité et la cohérence des actions menées, anticiper les besoins futurs et faire en sorte que le projet demeure pertinent dans le temps.
- Afin que les différents partenaires disposent de l'ensemble des connaissances nécessaires pour poursuivre et conserver les premiers résultats des projets, des actions de formation et d'échanges de savoir-faire sont préconisées pour chacune des activités mises en place.

4. DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Dès le début du projet, une évaluation doit être organisée, basée sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, qui permettra un éventuel ajustement des stratégies menées, des domaines de coopération et des actions en fonction de l'évolution des situations.

S'agissant d'un projet ciblant la thématique patrimoniale, la collectivité territoriale devra en outre :

- Identifier la répartition des compétences entre les ministères, instituts et agences nationales, ainsi qu'entre les différents niveaux de collectivités :
- Prendre connaissance du dispositif législatif et règlementaire du pays, des outils et documents d'urbanisme et de gestion du patrimoine existants ainsi que leur fonctionnement ;
- Identifier les ressources culturelles. financières, techniques et humaines mobilisables :
- Évaluer la volonté politique.

5. COMMUNICATION/CAPITALISATION

En parallèle de ces étapes, il est indispensable de prévoir des activités de capitalisation et de définir un plan de communication.

La capitalisation, via par exemple un colloque et/ou une publication, permettra de tirer les enseignements d'un projet, exploitables par les partenaires eux-mêmes dans un futur projet, ou par d'autres acteurs qui interviennent dans le même champ. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière les bonnes pratiques et d'alimenter les actions de communication.

A toutes les étapes du projet, la communication a vocation à valoriser les

parties prenantes, à obtenir davantage de soutiens de toute nature, à fédérer l'adhésion des populations, mais aussi à répondre à une obligation de transparence quand des fonds publics sont utilisés. Elle prend de multiples formes: brochures, encarts et reportages dans les médias, supports audiovisuels, réseaux sociaux, etc.

Au-delà des étapes indiquées et des thèmes abordés, un projet de coopération requiert, avant tout, certains préalables et attitudes indispensables, à savoir:

- Une solide volonté des politiques et des professionnels à coopérer ;
- Une communication claime, respectueuse et régulière entre les différentes parties ainsi que l'assurance d'une compréhension mutuelle ;
- Une capacité d'adaptation et une certaine flexibilité de la part des parties prenantes.

PARTIE 2 – Des acteurs à impliquer

1. ORGANISATIONS ET RÉSEAUX **INTERNATIONAUX**

A. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- **UNESCO** (https://fr.unesco.org/) : Son rôle est de développer la coopération intellectuelle et technique dans les domaines de l'éducation, la science et la culture. Par ses multiples conventions, l'UNESCO est un acteur de premier plan en matière de protection, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine dans ses divers aspects.
- · Organisation des villes du patrimoine **mondial** (www.ovpm.org) : L'OVPM aide les villes membres à perfectionner leurs modes de gestion, selon les exigences particulières liées à la présence de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial.
- ICOMOS (www.icomos.org) : L'ICOMOS est une organisation non gouvernementale dédiée à la conservation et à la protection des monuments et des sites dans le monde entier. Il est l'organe consultatif officiel de l'UNESCO pour le patrimoine mondial culturel.
- Bouclier bleu France (www.bouclier-bleu. fr): Relais français du Blue Shield International, le Bouclier bleu France (ex-CFBB, comité français du Bouclier bleu) est une association qui œuvre à la protection du patrimoine culturel en cas de catastrophes d'origine humaine ou naturelle.

B. ORGANISATIONS EUROPÉENNES

- Conseil de l'Europe (https://www.coe. int/fr/web/culture-and-heritage) : Son action repose sur trois piliers - la défense des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie - où le patrimoine est clé pour mettre en valeur l'identité culturelle de l'Europe dans sa diversité ainsi que le dialogue interculturel.
- Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (https://www.coe.int/fr/web/ cultural-routes) : Ce dispositif certifie des itinéraires à travers l'Europe qui illustrent les multiples cultures et traditions du continent, et en favorise la mise en réseau.
- Union Européenne (https://europa. eu/european-union/topics/culture fr) : L'UE s'emploie à promouvoir la diversité culturelle au sein des 27 Etats membres, ainsi que la culture et le patrimoine commun, via des programmes dédiés et des mesures politiques.
- Instituts culturels nationaux de l'Union Européenne (www.eunic.eu) : Le réseau EUNIC regroupe les instituts européens chargés de l'action culturelle, pour développer une méthodologie commune pour le secteur culturel, valoriser ce modèle et renforcer le dialogue culturel au sein de l'UE et avec ses partenaires.

2. ORGANISATIONS **ET RÉSEAUX NATIONAUX**

A. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) : Au sein du MEAE, interviennent dans le domaine du patrimoine la Délégation pour l'action extérieure des Collectivités territoriales qui appuie la coopération décentralisée, la Direction de la Culture, de l'Enseignement, de la Recherche et du Réseau, ainsi que les ambassades et le réseau culturel français.
- Ministère de la Culture (www.culture.gouv. fr): La Mission du patrimoine mondial et la Sous-direction des affaires européennes et internationales interviennent dans le domaine du patrimoine, notamment en matière de promotion du dialogue interculturel et du rayonnement de la France par son patrimoine.

B. RÉSEAUX DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET PÔLES RESSOURCES

Réseaux sur le patrimoine

- Sites & Cités remarquables de France (www.sites-cites.fr): Le réseau regroupe 300 membres, soit 2000 communes. porteuses du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » ou d'un « Site patrimonial remarquable », et mène des activités internationales autour de la préservation et de la mise en valeur des territoires et centres anciens : échanges, expertise, formations, opérations pilotes.
- Réseau des Grands Sites de France (www.grandsitedefrance.com): RGSF est une association regroupant les collectivités

locales qui assurent la gestion et la mise en valeur de paysages emblématiques protégés et très fréquentés.

- Fédération des parcs naturels régionaux **de France** (www.parcs-naturels-regionaux.fr/): La FPNRF accompagne, promeut et partage l'action des PNR et représente leurs intérêts, en interaction avec les politiques publiques de développement des territoires ruraux et de préservation des espaces naturels.
- · Association des biens français du patrimoine mondial (www.assofrancepatrimoinemondial.org): L'ABFPM réunit les gestionnaires de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en vue de protéger et valoriser ces biens et de coopérer avec des sites étrangers.
- Petites Cités de Caractère® (www. petitescitesdecaractere.com): L'association fédère et accompagne les petites villes au patrimoine remarquable, souhaitant en faire le pivot de leur développement.
- Rempart (www.rempart.com) : Union de 180 associations locales et régionales et de 50 organisations partenaires dans 30 pays à l'étranger œuvrant pour la restauration et la valorisation du patrimoine.
- Vieilles Maisons Françaises (www. vmfpatrimoine.org): L'association VMF a pour vocation de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager. Sa Fondation vient en soutien au patrimoine en péril. Les magazines VMF et P.A.J. dévoilent la richesse des régions françaises.

- Patrimoine sans Frontières (www.psf. ong/projet/fr/): Créée en 1992 avec le soutien du ministère de la Culture, PSF est une association culturelle et de solidarité internationale qui, notamment, réhabilite des biens culturels en lien direct avec les populations concernées.
- Maison des Cultures du Monde (www.maisondesculturesdumonde.org):
 Cette association œuvre à l'accueil, la connaissance et la promotion en France des cultures étrangères et du patrimoine culturel immatériel.

Réseaux sur l'international

- Cités Unies France (www.cites-uniesfrance.org): CUF met ses réseaux et son expertise à disposition des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale, sur tous les continents.
- Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (www.afccre.org) : L'AFCCRE anime le mouvement des jumelages et des partenariats européens et assure le suivi des programmes communautaires de soutien aux échanges.
- Agence des Villes et Territoires Méditerranéens (www.avitem.org) : L'AVITEM est une plateforme d'échanges d'expériences, d'expertises et de formations, visant la promotion des démarches de développement urbain et territorial en Méditerranée.
- Conférence Inter-Régionale Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (coordination@

rrma.fr): Les RRMA, présents dans 12 régions françaises, favorisent l'implication des acteurs locaux en France dans tous les champs de la coopération et de la solidarité internationale.

Réseaux d'élus et de collectivités :

La plupart des réseaux de collectivités, à l'échelle régionale, départementale ou municipale, accompagnent l'engagement international de leurs adhérents, par du lobbying et en mobilisant partenaires et expertises. A l'échelle de l'espace francophone, l'AIMF et l'AIRF diffusent connaissances et savoir-faire, notamment dans le domaine du patrimoine culturel. Au niveau mondial, CGLU plaide pour une reconnaissance du rôle des gouvernements locaux sur la scène internationale.

Réseaux de professionnels :

Grâce à leurs compétences techniques spécifiques, ils favorisent les approches complémentaires, la professionnalisation des actions et, par leur expertise de terrain, constituent des pôles ressources en termes de connaissance du patrimoine et d'animation de projets de partenariat.

C. INSTITUTS ET FORMATIONS

Centres de ressources et viviers de futurs professionnels, les universités et écoles qui dispensent des formations patrimoniales sont de précieux partenaires pour la mise en place de projets internationaux autour du patrimoine : masters spécialisés dans le patrimoine, écoles nationales supérieures d'architecture, écoles et institut d'art, etc.

3. PRINCIPAUX FINANCEURS

- Banque mondiale (www.banquemondiale. org): Elle fournit aux États des fonds aux projets éligibles sous forme de prêts à faible intérêt, de dons, d'assistance technique, d'appui au renforcement de capacités. Elle soutient ainsi des projets sur le patrimoine matériel et immatériel, et sur le tourisme durable.
- Union Européenne (https://ec.europa.eu/culture/policies/culture-cities-and-regions):

 Des appels à projets issus de nombreux programmes communautaires, dont certains ont trait à la culture et au patrimoine, permettent de financer des actions de coopération au sein de l'UE ou avec des pays partenaires de l'UE : INTERREG, URBACT, LEADER, FEDER, EUROPE CREATIVE, Erasmus +, etc.
- Banques et agences régionales de développement : Ces institutions multilatérales adossées à leur États membres (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, etc.) appuient l'investissement public, portant notamment sur le patrimoine, via des subventions, des prêts à taux réduits, etc.
- Agence Française de développement (www.afd.fr): L'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Avec ses diverses filiales (PROPARCO, FFEM, Expertise France) et ses 85 agences dans le monde, elle soutient par des prêts, des dons et de l'assistance technique, des

projets à fort impact social et environnemental.

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr): La Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités territoriales du MEAE soutient financièrement la coopération décentralisée entre collectivités françaises et étrangères, à partir d'appels à projets de différentes natures, qui intègrent pour la plupart les questions culturelles et patrimoniales.
- Autres appuis : Considérant le patrimoine culturel et naturel comme un levier de développement territorial, de nombreux autres organismes soutiennent les projets de coopération dans ce secteur :
- **Les collectivités territoriales** au titre de leur coopération décentralisée ;
- Les organisations multilatérales : le PNUD, l'UNESCO, etc. ;
- Les agences nationales de coopération au développement : GIZ (coopération allemande), ENABEL (coopération belge), AECID (coopération espagnole), USAID (coopération américaine), etc.;
- Les mécènes et donateurs : Issus généralement du secteur privé, ils concourent de plus en plus, grâce à des mesures fiscales incitatives, à des projets de coopération patrimoniale. Les dons peuvent émaner également d'organismes nationaux (Fondation de France, Caisse des Dépôts) et internationaux, comme l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit.

Vers une réglementation pour la protection des centres anciens de Berat et Elbasan

Partenaire français : Sites & Cités remarquables de France Collectivités partenaires : Villes d'Elbasan et Berat | Albanie

Durée de réalisation du projet : Depuis 2010



OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

En 2010, à la suite de sa participation lors d'une mission auprès du ministère albanais de la Culture, Sites & Cités a noué des relations privilégiées avec les villes d'Elbasan et de Berat, ainsi qu'avec les services déconcentrés du ministère de la Culture.



Échanges autour du patrimoine de Berat. en 2016.

À Berat, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008, la coopération porte sur :

- La mise en place d'une méthode de travail pour la restauration du patrimoine vernaculaire intégrant les problématiques liées à la qualité patrimoniale et à l'efficience énergétique;
- L'accompagnement sur l'évolution de la méthode d'inventaire du patrimoine ;
- L'évolution urbaine et l'intégration du bâti contemporain dans le centre ancien, notamment dans la zone tampon, accompagnée d'une réflexion sur les paysages.

À Elbasan, l'architecture du XIX^e et XX^e s'inscrit au coeur de l'ancienne citadelle. La coopération y a reposé sur le triptyque connaissance, protection et valorisation du patrimoine, avec la mise en place d'ateliers « médiation et valorisation du patrimoine » et « urbanisme patrimonial » donnant lieu à la réalisation de livrets de médiation du patrimoine ainsi que d'un inventaire du bâti ancien, assorti de réflexions sur les abords et le paysage urbain de la citadelle.

Dans les deux villes, parallèlelement aux missions d'expertises, l'organisation de séminaires et l'accueil de professionnels et d'élus en France ont permis de renforcer les projets, les partenariats et les liens entre professionnels et élus des deux collectivités albanaises.

Ces deux collectivités sont intégrées dans le projet « Connaissance, préservation et mise en valeur des centres anciens d'Albanie et de République de Macédoine du Nord », mis en œuvre en 2020 et 2021 avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Présentation des livrets de médiation patrimoine, à Elbasan, en 2014.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant du projet : 30 000 € par an.

CONTACTS

En France

Jonathan FEDY,

Directeur adjoint, Sites & Cités remarquables de France (+33) 9 72 49 97 02 j.fedy@sites-cites.fr

En Albanie

Albana DRENOGLI.AVA

Chargée de mission Patrimoine, Directorat régional du patrimoine culturel Korçë, secteur Elbasan (+355) 54 24 22 29 albana_dre@yahoo.fr

Marius OYTYKU.

Chargé de mission Culture et Patrimoine, ville de Berat (+355) 69 37 71 773 marius.qytyku@bashkiaberat.gov.al













Renforcement des compétences pour la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural d'inspiration française

Collectivité française : Communauté urbaine de Grand Poitiers

Collectivité partenaire : Ville de Santa Fe de la Vera Cruz |

Argentine

Durée de réalisation du projet : Depuis 2017



OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Après avoir investi différents champs de la coopération décentralisée, Grand Poitiers et Santa Fe ont orienté leur action vers la préservation et la valorisation du patrimoine architectural d'inspiration française. Deux projets ont successivement été mis en place pour renforcer les capacités des architectes, artisans et ingénieurs de Santa Fe en matière de restauration du patrimoine bâti.



État actuel de l'Ecole Industrielle Supérieure.

Le premier projet, entre 2017 et 2020, a permis de réaliser un inventaire du patrimoine architectural d'inspiration française à Santa Fe ainsi qu'une première session de formation pour les apprenants argentins et une publication universitaire.

Grand Poitiers et Santa Fe ont souhaité poursuivre cette coopération, notamment par des formations en techniques de restauration, avec un deuxième projet nommé « Coopération technique pour le renforcement des compétences dans la protection et mise en valeur du patrimoine architectural d'inspiration française à Santa Fe », cofinancé par l'AFD à partir de 2021 dans le cadre du dispositif FICOL. Neuf partenaires travaillent ensemble autour de ce projet, tant en France qu'en Argentine.

Ce nouveau projet repose sur plusieurs activités :

• La réalisation de sessions de formation sur différentes techniques de restauration (plâtre et stuc, charpente, couverture) en atelier et sur des bâtiments sélectionnés. Les formations en couverture-zinguerie seront mises en œuvre par le BTP CFA de la Vienne, qui enverra également une classe d'apprentis en couverture à Santa Fe. Ces apprentis bénéficieront ainsi d'une expérience internationale et pourront partager expériences et savoir-faire avec leurs homologues argentins.

- Les échanges universitaires en métrologie spectrale appliquée au patrimoine.
- Les formations de sensibilisation à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale pour les classes du BTP CFA de la Vienne. Pour cela, un



Visite de chantier.

- livret pédagogique sera réalisé autour du projet.
- L'étude sur « les bases d'une coopération décentralisée responsable : diagnostics, besoins, actions » qui aura vocation à être diffusée et appliquée aux projets de Grand Poitiers.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant du projet (2021-2024) : 1.085000 €

CONTACTS

En France

Pauline ESTEVE.

Chargée de mission coopération décentralisée, Grand Poitiers (+33) 5 49 30 22 98 pauline.esteve@grandpoitiers.fr

En Argentine

Mercedes TEJEDOR,

Directrice de l'Agence de Coopération, d'Investissement et de Commerce Extérieur de Santa Fe (+54) 9 34 24 85 77 68 relaciones.internacionales@ santafeciudad.gov.ar









Valorisation du patrimoine historique et naturel d'Akono

Collectivités françaises : Communauté de communes du Canton d'Erstein et Ville de Sierentz / Région Grand Est

Collectivité partenaire : Commune d'Akono / Région du Centre |

Cameroun

Durée de réalisation du projet : Depuis 2010



OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Depuis 2010, le réseau Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement (Gescod), la Communauté de communes du canton d'Erstein et la ville de Sierentz accompagnent la commune d'Akono dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée.

Un projet multi-partenarial est ainsi né, donnant lieu à :

La commune camerounaise souhaite renforcer l'attrait touristique de son territoire

en valorisant son patrimoine historique et

naturel. Dans le respect des matériaux et

de l'architecture d'origine, différents ac-

teurs français et camerounais sont mobi-

lisés autour de la préservation et de la res-

tauration de ce remarquable patrimoine

construit pendant les années 1930 sous la conduite des Pères spiritains alsaciens.

- Un diagnostic technique réalisé sur l'église et divers bâtiments par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin;
- Une mobilisation de l'expertise technique de l'association AGIR ACBD nécessaire pour évaluer la nature des travaux, leur coût et leur phasage technique. Elle apporte également une assistance à la maîtrise d'ouvrage des travaux;
- Une mobilisation financière des partenaires locaux et alsaciens pour les premières phases des travaux (réfection des toitures, des caniveaux, des clochetons, restauration du presbytère...);

de manifestations, expositions photographiques et voyages solidaires.

De nombreuses perspectives sont envisagées pour ce projet :

gées pour ce projet :

• La réalisation d'une étude d'aména

• Le renforcement des liens historiques

entre l'Alsace et Akono : organisation

• La réalisation d'une étude d'aménagement paysager de l'ensemble du site ; La valorisation du patrimoine naturel autour de la rivière Akono et du fleuve Nyong: aménagement des berges, sentiers pédestres, balades en pirogue, activités de sensibilisation à l'environnement, préservation de la biodiversité.



Montant du projet sur trois ans (2019-2021): 85 000 €.



Entrée latérale de l'église (porte peinte)

CONTACTS

Philippe NAEGEL,

Représentant de Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement (Gescod), Antenne du Cameroun +237 698 17 51 58 philippe.naegel@gescod.org



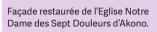












Projet de réhabilitation du Nablus Boulevard et préfiguration de la Ville durable de demain

Collectivité française : Ville de Lille

Collectivité partenaire : Ville de Naplouse | Territoires palestiniens

Durée du projet : 2021-2024



OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Les villes de Lille et de Naplouse se sont jumelées le 6 juin 1998. La coopération est active et fructueuse grâce à un riche vivier d'associations lilloises qui travaillent avec les Territoires palestiniens, des missions régulières, et des partenaires associés de longue date qui ont appris à se connaître au fil des projets menés conjointement.

Echanges autour de la maquette de la vieille ville de Naplouse.

Le projet « Nablus Boulevard » s'inscrit dans le volet Développement Urbain durable et Patrimoine de la coopération entre les villes de Lille et de Naplouse.

Soutenus par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, deux projets ont été mis en œuvre entre 2015 et 2019 sur l'appui à la qualification des espaces publics, à la valorisation et à la datation du patrimoine.

Le nouveau projet d'aménagement du site vise la création d'un espace public qui allie qualité urbaine et environnementale, avec le réemploi de bâtiments en un centre d'innovation technologique et culturel, ainsi que la valorisation des éléments patrimoniaux urbains et naturels.

Ceux-ci témoignent du passé industriel remarquable qui fait la jonction entre la ville contemporaine et la cité antique de Tel Balata.

En 2021, le projet consiste en la réalisation d'études pour la réhabilitation de deux anciens bâtiments industriels, préalablement à la requalification du site dans son ensemble. La deuxième phase soutenue par l'AFD en 2022 permettra la réalisation des études d'aménagement et d'un module de préfiguration à destination des habitants.

Malgré la crise sanitaire et la situation politique et sécuritaire dans les Territoires palestiniens, les liens forts qui unissent les partenaires, l'engagement des élus, l'implication des services municipaux des deux villes, la connaissance et la confiance mutuelle et l'appui du Consulat général de France à Jérusalem sont de véritables atouts pour la réussite et la viabilité du projet.



Vue générale de Naplouse.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

- Phase 1 (2020-2021): 96 718 €
- Phase 2 (2022-2024) Montant estimé : 1 398 781 €

CONTACTS

En France

Céline DAJANI.

Chargée de mission relations internationales, ville de Lille (+33) 3 20 49 54 13 cdajani@mairie-lille.fr

Dans les Territoires palestiniens

Ayman AL-SHAKAA,

Référent du partenariat, ville de Naplouse (+972) 599 277 060 a.shakaa@googlemail.com











Connaître et reconnaître le patrimoine Art déco de Casablanca et de Bordeaux

Collectivité française : Ville de Bordeaux

Collectivité partenaire : Ville de Casablanca | Maroc

Durée de réalisation du projet : Depuis 2016



OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Partenaires de longue date de coopération décentralisée, Casablanca et Bordeaux, toutes deux richement dotées en architecture Art déco, ont lancé en 2016 un important projet de valorisation et de mise en lumière de ce patrimoine dans la ville marocaine, en différentes étapes:



Cinéma Rialto à Casablanca.

- Sensibilisation par Bordeaux d'acteurs casablancais à la protection, la mise en valeur et la mise en lumière du patrimoine bâti :
- Co-réalisation par Bordeaux et la société de développement local Casa Patrimoine, d'un diagnostic du patrimoine Art déco de Casablanca, permettant de définir à long terme un parcours lumière dans la ville, regroupant une vingtaine de sites;
- Soutien de Bordeaux à la rédaction d'un cahier des charges technique pour recruter un concepteur lumière ;
- Participation de Casablanca à la Semaine de formation internationale de Sites & Cités remarquables, offrant aux professionnels accueillis une formation sur l'axe tourisme et patrimoine.

De 2018 à 2020, le programme de coopération s'est attaché à faire « Connaître et reconnaître le Patrimoine Art Déco des deux villes », à travers l'organisation de diverses activités dans les deux villes, comme :

• Des ateliers pour sensibiliser les plus jeunes à l'existence de ce patrimoine dans leur ville :

- Des visites guidées lors des journées européennes du patrimoine ;
- Des conférences et ateliers pour mettre en regard le patrimoine Art déco des deux cités :
- La quinzaine « Vivre l'Art déco » conçue par les étudiants de l'Université Bordeaux-Montaigne :
- Une contribution technique de Bordeaux pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine du centre-ville de Casablanca:
- L'exposition « Tentation Art déco » au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) de Bordeaux.

A partir de 2021, la coopération s'oriente vers la création d'un CIAP et la valorisation du patrimoine culturel immatériel Art déco à Casablanca.



Atelier Archidéco, journées du patrimoine de Casablanca.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant du projet : 41 000 € (2017-2018) - 3 500 € (2019-2020)

CONTACTS

En France

Magali DA SILVA,

Direction des relations internationales de Bordeaux Métropole (+33) 5 57 20 73 50 m.dasilva@bordeaux-metropole.fr

Au Maroc

Saïd DOUH EL IDRISSI,

Chef de la division de la coopération et relations internationales, Municipalité de Casablanca

(+212) 522 42 29 48 cooperationcasa@hotmail.com; sdouh@casablancacity.ma

Taoufik Ahmed NACIRI,

Directeur de Casablanca Patrimoine S.A. (+212) 661 047 130 naciri.afc@gmail.com







Mise en réseau des patrimoines iconographiques de l'océan Indien

Collectivités françaises : Département de La Réunion et Mayotte

Partenaires: 10 partenaires répartis dans 5 pays: Comores,

Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles **Durée de réalisation du projet :** Depuis 2017



OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Depuis 2017, l'Iconothèque historique de l'océan Indien (IHOI), pilotée par le Département de La Réunion, met en réseau les patrimoines iconographiques des six pays de la région. Il s'agit ainsi de

Maria Subsection of the Control of t

Carte de l'Océan Oriental ou Mer des Indes pour servir à l'Histoire Générale des Voyages, Bellin, Jacques-Nicolas (1703-1772), 1746, Cartes, plans. sortir les images des bibliothèques, des musées et des archives, non seulement pour les numériser et les rendre disponibles sur les supports numériques, mais aussi pour mettre en lumière la richesse, la diversité et la singularité des sociétés de l'Indianocéanie.

Dans cette perspective, le projet a d'abord eu vocation à améliorer la disponibilité des outils et des services qui aident à créer des contenus culturels sous une forme numérique à l'échelle indianocéanique, et ce, en trois étapes :

- Mise en œuvre du chantier de numérisation facilité par l'identification et la recommandation de formats et de normes liés à cette opération;
- 2. Structuration des référentiels documentaires permettant de constituer un réseau de professionnels à l'échelle de la région ;
- 3. Valorisation et médiation afin d'améliorer la visibilité et l'impact des activités développées par la mise en réseau.

Ce projet collaboratif est cofinancé par l'Union européenne au titre du programme INTERREG V Océan Indien et par l'Etat français au titre du contrat de plan 2015-2020.

Il se poursuit en 2021, grâce au soutien renouvelé de l'Union européenne, en favorisant l'appropriation du patrimoine iconographique de l'océan Indien:

• La transmission et médiation pédagogique, par un jumelage et un concours destiné aux élèves de l'enseignement secondaire de l'océan Indien :

- La valorisation des contenus numérisés par le processus de création et l'installation de résidences artistiques dans les institutions partenaires;
- La conservation et connaissance via un colloque pluridisciplinaire international.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du budget : 308 961 € (2018-2020) - 218 021 € (2021-2023)



Initiation aux procédés photomécaniques, Séminaire international - île Maurice, 11-16 novembre 2018.

CONTACTS

A la Réunion

David GAGNEUR.

Directeur de l'Iconothèque historique de l'océan Indien (+262) 692 974 694 david.gagneur@cg974.fr

Annabelle ALBANY.

Cheffe de projet du développement de l'Iconothèque historique de l'océan Indien à l'international (+262) 692 974 894 annabelle.albany@cg974.fr













Développement éco-touristique et valorisation des patrimoines dans les Provinces de Lao Caï et de Thua Thien Hué

Collectivité française : Région Nouvelle-Aquitaine

Collectivités partenaires : Province de Lao Caï et Province

de Thua Thien Hué | Vietnam

Durée de réalisation du projet : Depuis 2017



OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Dans le cadre des relations de coopération décentralisée qui les unissent, la Nouvelle-Aquitaine et deux provinces vietnamiennes ont décidé, à partir de 2017, de s'investir dans la conservation des patrimoines et le développement touristique.



Paysage de rizières en terrasses entourées de sarrasins en fleurs, à Si Ma Cai. Dans la Province de Thua Thien Hué, le projet de coopération concerne le patrimoine immatériel et a donné lieu à plusieurs activités :

- Des formations des enseignants dans le domaine de la médiation culturelle et du e-tourisme;
- La mise en place d'un centre d'interprétation dédié à la gastronomie impériale, patrimoine immatériel de la ville de Hué, ancienne capitale impériale;
- Une recherche sur les plats impériaux et les arts de la table.

Dans la Province de Lao Caï, quatre sites culturels et patrimoniaux ont été identifiés : le Musée provincial de Lao Caï, le Palais de Hoang A Tuong à Bac Ha, le Parc National de Hoang Lien et l'Office du Tourisme de Sa Pa.

Trois types d'actions ont été appliqués à tous les sites afin d'y développer l'attractivité touristique :

- Des expositions et ateliers pédagogiques ;
- Des aménagements muséographiques et scénographiques ;

• Des routes touristiques et circuits patrimoniaux.

Les objectifs, conduits de manière transversale selon les sites, sont de :

- Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine bâti ;
- Définir les (ré)aménagements des sites, en adéquation avec l'identité du territoire et la nature des collections disponibles;
- Contribuer au rayonnement touristique des sites, via notamment une programmation évènementielle :
- Former le personnel des espaces concernés à leur animation, conservation et promotion via différents supports de communication ;
- Favoriser l'implication de la population locale, et notamment des scolaires, dans la préservation des patrimoines.



Palais Hoang A Tuong, à Bac Ha.

Malgré la situation sanitaire en 2020 et 2021, les projets de coopération avec Lao Caï ont perduré grâce à un accompagnement à distance. Parmi les projets, la restauration du Palais Hoang A Tuong a bien avancé et des expositions sont en cours de réalisation, notamment sur l'histoire de Bac Ha.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant du projet (2017-2022) : 492 000 €

CONTACTS

En France

Pascale MAÎTREAU.

Chargée de mission,
Région Nouvelle-Aquitaine
(+33) 5 56 56 38 25
pascale.maitreau@nouvelle-aquitaine.fr

Au Vietnam

Laurent FAGES.

Assistant technique au Vietnam pour la Région Nouvelle-Aquitaine (+84) 912 78 66 61 laurentfages@hotmail.com

Plus d'informations sur le projet : https://www.facebook.com/groups/ CooperationNouvelleAquitaine.LaoCai. ThuaThienHue/











Économie créative autour de la Céramique

Collectivité française : Ville de Limoges

Collectivité partenaire : Ville d'Icheon | Corée du Sud

Durée de réalisation du projet : Depuis 2015



OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Issu de l'identité créative des deux villes basée sur la céramique, le projet de coopération décentralisée entre Limoges et Icheon, toutes deux reconnues par l'UNESCO comme Villes Créatives Artisanats et arts populaires, répond à cinq objectifs:



Et + Si Affinité, 2016, Limoges.

- Développer les projets d'échanges culturels (expositions, événements musicaux, résidences d'artistes...) :
- Favoriser les partages d'expériences et savoir-faire céramiques pour tous les acteurs (artistes, industries, centres de recherches, start-up...);
- Favoriser la mobilité des bénéficiaires de formations continues et professionnelles ;
- Après la signature d'une Charte d'engagement avec plusieurs pays, créer la Route Mondiale de la Céramique;
- · Consolider l'amitié franco-coréenne.

La signature d'une convention de jumelage en mai 2015 formalise cet engagement. Depuis lors, de nombreuses actions de coopération ont été menées:

- Rencontre des Villes Créatives UNESCO en 2016 à Limoges qui a candidaté, avec le soutien d'Icheon, pour adhérer à ce réseau;
- Avec pour invité d'honneur Icheon, l'exposition « Et + si Affinité » a présenté au grand public, à Limoges, des œuvres novatrices de plasticiens et porcelainiers limougeauds;

- Le Concert des Cités Unies réunissant des jeunes musiciens de Limoges et de ses villes jumelles ;
- Participation à la Foire Internationale de la Céramique et présence régulière d'une délégation de Limoges à Icheon depuis 2014 ;
- Co-création et organisation du Global Youth Concert à Icheon réunissant des délégations des conservatoires de cinq Villes Créatives de l'UNESCO en août 2019.

En 2022, Limoges organisera un congrès UNESCO réunissant toutes les Villes Créatives de la catégorie Artisanats et art populaire, sur la thématique de l'innovation.



Délégation d'Icheon à l'Hôtel de Ville de Limoges.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant du projet : entre 30 000 et 40 000 € par an.

CONTACTS

En France

Stéphanie RIADO,

Responsable de la Mission Relations Internationales et Ville Créative UNESCO, ville de Limoges (+33) 5 55 45 64 24 stephanie.riado@limoges.fr

En Corée du Sud

Yoo-Jeong LEE,

Chargée d'échanges et de coopérations, ville d'Icheon (+82) 31 645 3673 icheonunesco@korea.kr







- > Une association créée en 2000 pour regrouper les villes et ensembles de communes classées « Site Patrimonial Remarquable » et les territoires signataires d'une convention « Villes ou Pays d'art et d'histoire » ou en cours de candidature.
- > Un réseau regroupant plus de 300 membres, soit 2000 communes. de toute échelle, des bassins de vie très denses aux communes les plus rurales, partageant une vision moteur du patrimoine, source de culture mais aussi de renouvellement des dynamiques urbaines, sociales, économiques et environnementales.
- > Une plateforme pour échanger au niveau national et international compétences, expériences et interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme.
- > Un espace de conseil, d'expertise et d'accompagnement des collectivités en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils sur la protection, gestion, médiation, mise en valeur et économie touristique autour des patrimoines.

- > Un centre de ressources, assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils.
- > Un représentant et relais des interrogations et recommandations des collectivités auprès des instances nationales et des assemblées parlementaires.
- > Un champ d'action très étendu incluant: séminaires, formations et ateliers à destination des différents acteurs du patrimoine, élus et techniciens, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels : habitat, patrimoine et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, le label Villes et Pays d'art et d'histoire, évolution des politiques du patrimoine, etc.
- > Une association développant partenariats et échanges avec les ministères, les collectivités territoriales et leurs réseaux, et de nombreux autres acteurs du patrimoine, au niveau national et international.



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine 20, cours Pasteur 33000 Bordeaux - France Tél. +33 [0]9 72 49 97 06 reseau@sites-cites.fr www.sites-cites.fr

Crédits photographiques

Couverture: Wiñavkav de Salvatore Barletta. Plaza de Santo Domingo Fiesta de la Luz

Quito 2018 © Edu León

p. 14-15: Sites & Cités remarquables

de France

p. 16-17: Municipalité de Santa Fe

p. 18-19: GESCOD

p. 20-21: Ville de Lille

p. 22: Magali Da Silva - Relations Internationales Bordeaux

p. 23: Natasha Jolivet - Rue du p'tit chantier

p. 24: Archives départementales de la Réunion, CP 1260

p. 25: Annabelle Albany - Département de La Réunion

p. 26-27: Musée provincial de Lao Caï

p. 28-29: Thierry Laporte - Ville de Limoges

Directrice de la publication

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France

Suivi de la publication

Jonathan FEDY, directeur adjoint de Sites & Cités remarquables de France

Création graphique

Joëlle Ducouret / www.ioelleducouret.com

Impression

CASTET Imprimeur

ISSN

en cours

Dépôt légal

Octobre 2021

Ce livret fait suite au Vade-Mecum Patrimoines et Coopération décentralisée, édité en 2019 par Sites & Cités remarquables: https://www.sites-cites.fr/ app/uploads/2021/01/Vade-Mecum-Patrimoines-etcooperation-decentralisee-1.pdf

A la suite du succès du *Vade-Mecum Patrimoines et coopération décentralisée* publié en 2019, Sites & Cités remarquables de France a souhaité réaliser ce livret consacré aux liens entre patrimoines et action internationale des collectivités territoriales, en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture.

Ce livret permet aux collectivités, associations, partenaires français et internationaux d'explorer une méthodologie de travail, découvrir des exemples de projets et connaître les acteurs sur lesquels s'appuyer pour mener à bien un projet de coopération internationale autour des patrimoines.

Disponible en français et en anglais, cette nouvelle édition met en exergue la place des patrimoines dans les projets de coopération et le rôle des échanges internationaux et des expertises croisées pour le développement des territoires.





